

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 18 juin 2014

Membres présents à la séance : C. Galilei, R. Salembier, J.M. Lérissel, S. Corgier, M. Ducros, S. Vignon, J.M. Garnier, Y. Moreau, J.F. Lacroix, B. Bourbon, R. Maynard, A.M. Llombard, JM Durdilly, G. Charpin (secrétaire de la séance).

Absent : S. KASPRZYK

Le Conseil Municipal de ce mercredi 18 juin 2014 avait pour ordre du jour :

1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 29 avril 2014 et 13 mai 2014.

2/ Délibération pour scinder les 2 emplois d'adjoint territorial d'animation (annule et remplace la délibération du 22 juillet 2009 : création de 2 emplois d'adjoint territorial d'animation).

3/Questions diverses

1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 29 avril et 13 mai 2014

2/ Annulation de la délibération du 22 juillet 2009 : création de 2 emplois d'adjoint territorial d'animation).

Mme le Maire explique qu'elle a eu le CDG69 concernant les postes d'adjoint territorial d'animation, sur leur conseil il est souhaitable d'annuler la délibération de création de ces 2 emplois, pour pouvoir avoir plus de souplesse si un des postes devait être supprimé ou modifié. La délibération du 22/07/2009 telle qu'elle avait été rédigée ne le permettait pas.

Adopté à l'unanimité

1^{ère} délibération : création d'un emploi (contractuel) d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

Mme Le maire explique qu'en raison du service périscolaire, il convient de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet :

La durée hebdomadaire du poste sera de 16 heures réparties comme suit:

1 heure le matin de 7h30 à 8h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

2 heures le soir de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

3 heures de 13h30 à 16h30 les vendredis après-midi pour les activités périscolaires

Adopté à l'unanimité

2^{ème} délibération création d'un emploi (contractuel) d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

Mme Le maire explique qu'en raison du service périscolaire, il convient de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet :

La durée hebdomadaire du poste sera de 11 heures réparties comme suit :

2 heures le soir de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

3 heures de 13h30 à 16h30 les vendredis après-midi pour les activités périscolaires

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Commission affaires sociales :

Rythmes scolaires : Suite au sondage lancé auprès des parents de l'école publique, il y a eu 33 retours sur 41 familles, dont 20 favorables à la ½ journée d'activités, le vendredi après-midi, avec la préinscription de 31 enfants.

Les activités auront donc lieu le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Les horaires définis pour la rentrée scolaire 2014/2015 sont :

Les lundis, mardis et jeudis 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Les mercredis et vendredis 8h30 à 11 h30

Estimation du coût pour la commune : il est estimé à 5 000 euros (salaire des 2 personnes, 3h x 2 personnes x 36 semaines d'école + les intervenants (prix entre 25 et 50 euros de l'heure, environ 10 interventions prévues dans l'année). Ne sont pas inclus les charges des salles où se dérouleront les activités et le petit matériel qui sera fourni aux enfants.

Les aides financières du fonds d'amorçage s'élèvent à 50 € par enfant scolarisé et par an + un droit à la dotation de solidarité rurale de 40 €, soit 90 € par enfant scolarisé et par an. Prévision d'effectif au conseil d'école du 3 juin 2014 → 59 enfants pour la rentrée de septembre 2014/2015. Le montant de la subvention serait de 5310 €, pour la 1^{ère} année. Voir si elle sera reconduite pour la 2^{ème} année.

Question de la participation financière des familles : grâce aux aides financières de l'Etat et dans le cadre des expérimentations autorisées par la loi Hamon, les activités seront gratuites pour cette année et la possibilité de conserver cette gratuité sera réévaluée pour l'année prochaine.

Organisation, les inscriptions se feront de vacances à vacances avec un thème proposé (le 1^{er} thème sera « contact avec la nature proche »). Selon le nombre d'enfants inscrits ils seront partagés en deux groupes (moins de 6 ans, plus de 6 ans), chaque groupe sera encadré de deux personnes l'agent communal et un bénévole ou un intervenant.

Il y aura donc 2 postes d'adjoint territorial d'animation pour animer les activités périscolaires. Une annonce sera publiée prochainement pour le recrutement d'un nouvel adjoint territorial d'animation pour remplacer Mme RICHARD Andrée ; l'autre poste sera assuré par Mme ZORZETTO Valérie.

Garderie :

1 heure de garderie sera créée le mercredi matin de 7h30 à 8h30.

Cantine :

Il n'y aura pas de cantine le mercredi.

Après discussion, l'ensemble du conseil s'accorde sur l'idée qu'il faut accueillir tous les enfants le vendredi midi. Cependant, il faudra définir le lieu où les enfants qui ne participent pas aux activités périscolaires pourront être récupérés par les parents. Prévoir une réunion avec Chouette Cantine pour étudier les possibilités.

Commission Environnement :

Fabrice Moretti en relation avec son travail est intervenu pour une présentation de la « Démarche zéro pesticides » : protection sanitaire, protection environnementale. Possibilité de mutualisation avec les communes voisines. Engagement des communes : Amplepuis depuis peu, Cublize et les Sauvages. La FRAPNA propose un accompagnement aux communes dans cette démarche. Yohel Moreau prendra contact avec FRAPNA.

Carte Communale :

Mme le Maire doit reprendre contact avec le cabinet Tiébault afin d'obtenir les dernières précisions avant de la valider au prochain conseil municipal.

Elections sénatoriales :

L'élection de 3 délégués et 3 suppléants aura lieu le vendredi 20 juin en conseil municipal en vue des élections des sénateurs le 28 septembre prochain.

- Brigitte Bourbon, Christine Galilei et Sylvie Vignon se proposent pour être titulaires.
- Stéphane Corgier, Marc Ducros et Jean-François Lacroix se proposent pour être suppléants.

Cantonniers

Daniel Gonnaud a repris son travail en mi-temps thérapeutique pendant 3 mois. Une étude ergonomique est prévue sur son poste en concertation avec le service maintien dans l'emploi du CDG69, cette étude n'engage pas frais pour la commune.

M. Delombre (recruté auprès de la Passerelle à Amplepuis prestataire de services) qui remplaçait Daniel Gonnaud depuis le 22 mai sera prolongé jusqu'au 31/08/2014 à temps plein.

Le contrat de Guillaume Lacroix arrive à sa fin, un arrêté de stagiairisation sera établi à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une période d'un an en vue d'une titularisation.

Site Internet :

L'hébergeur gratuit pour les collectivités « ERASME » prend fin au 30 juin. Plusieurs possibilités ont été étudiées. Romain Maynard est volontaire pour gérer la migration du site vers un nouvel hébergeur (Online). Coût annuel pour la commune : 0,99 HT euros pour la 1^{ère} année, à compter de la 2^{ème} année 0,99 HT euros + 5,99 HT euros pour le nom du domaine.

Retour sur la **commission tourisme et communication de la COR** par Brigitte Bourbon concernant la taxe de séjour, la COR souhaite harmoniser la taxe sur son territoire. Etant obligatoire, elle deviendra donc applicable sur notre commune pour la location du gîte. Le taux nous sera communiqué prochainement.

- Le conseil municipal est invité à la fête et kermesse de l'école publique.
- L'association échange/amitié ST JUST-COLTI ALUNIS nous informe de l'arrivée des Roumains le 1^{er} août ; ils resteront jusqu'au 8 août 2014. Ils seront accueillis le 2 août en mairie puis un vin d'honneur sera servi devant la salle de fêtes.
- Nous avons eu une demande de M. et Mme Christian Schuers pour cultiver la petite parcelle de terrain située sous la mairie (les modalités seront définies au prochain conseil).
- Faisant suite à la vente d'un chemin communal engagé par l'ancienne municipalité, Mme le Maire signera prochainement l'acte de Vente avec à la société DMP.
- Une place dans le grenier de la mairie sera réservée pour stocker le matériel des conscrits.
- M. Colas, producteur de légumes à Nuizières, s'est installé sur le marché du samedi. Démarche à l'ancienne : labour au cheval et plantation selon les étoiles.
- Une demande a été transmise au responsable de la voirie pour le nettoyage du chemin du Creux.

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Christine GALILEI